



COMMUNE DE DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
4 Allée du Parc - 77163 DAMMARTIN-SUR-TIGEAUX
☎ 01 64 04 32 72
mairie@dammartinsurtigeaux.net

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL RÉUNION ORDINAIRE DU 1er SEPTEMBRE 2025 À 20H30

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la commune de Dammartin-sur-Tigeaux, dûment convoqué le 21 août 2025, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Angélique MERCIER, Maire.

Date de convocation : 21 août 2025

Date d'affichage : 21 août 2025

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 8

Votants : 8

Pouvoirs : 0

Présents : Angélique MERCIER, Didier ROUX, Peggy CHAMBRIER, Fabienne HOFF, Hervé ZUMTANGWALD, David SKACAN, Wilfried BARON, Renaud MASSON.

Absents : Christel DELUCHE, Femke TEN SIETHOFF, Sémia BERREZOUGA, Isabelle STROHM, Stephan PAWLAK, Emmanuelle FICHAUX, Bernard LEMOINE.

Madame le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h42.

Secrétaire de séance : Hervé ZUMTANGWALD

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

- **Acquisition du lot B** issu de la division des parcelles A517 et ZA66 (superficie : 376 m²). Une décision (n°2025-03) a été prise afin de formaliser l'intérêt de la commune pour cette acquisition. Une délibération est inscrite à l'ordre du jour.
- **Demande de subvention – travaux de toiture de l'église**
Une première phase de sécurisation a été réalisée. Une subvention au titre de la DETR a été accordée à hauteur de 45 %. Une demande complémentaire est déposée auprès du Département. Une relance a également été effectuée auprès de la Région au titre du label Patrimoine régional.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 24 MARS 2025

Approuvé à l'unanimité

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Ajout d'un point relatif à la création d'un poste d'attaché territorial à temps non complet (75 %) dans le cadre du dispositif Volontaire Territorial en Administration (VTA).

Approuvé à l'unanimité

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Mise à disposition de locaux communaux – Élections municipales 2026

Madame le Maire informe le Conseil des règles applicables en période préélectorale.

Afin de garantir l'égalité entre les candidats, il est proposé de mettre gratuitement à disposition la Maison du Temps Libre (MTL), dans la limite de trois utilisations par candidat, entre novembre 2025 et la veille du second tour.

Cette mise à disposition est conditionnée à la disponibilité des locaux et au respect du règlement intérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver cette mise à disposition.

1.2 Recensement de la population 2026

La commune sera concernée par le recensement du 15 janvier au 14 février 2026.

Il convient de désigner :

- un coordonnateur communal,
- trois agents recenseurs.

Il est proposé :

- de nommer Monsieur Didier ROUX en qualité de coordonnateur,
- de fixer sa rémunération forfaitaire à 300 €,
- de répartir le solde de la dotation de l'État entre les agents recenseurs.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver ces dispositions.

1.3 Motion – Projet d'enfouissement de CO₂ à Grandpuits

Le projet d'enfouissement de CO₂ soulève des inquiétudes concernant :

- la sécurité,
- les nappes phréatiques,
- l'intérêt local.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité une motion demandant l'abandon du projet.

2. URBANISME

2.1 Acquisition d'une parcelle – rue Jean de Bannot

Il est proposé d'acquérir une parcelle de 376 m² (lot B), issue de la division des parcelles A517 et ZA66, située 11 rue Jean de Bannot, pour un montant de 85 000 €.

Cette acquisition a pour objectif la création d'un espace public communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition,
- d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes nécessaires.

3. PERSONNEL

3.1 Création d'un poste d'attaché territorial (VTA)

Dans le cadre du dispositif VTA (ANCT), la commune bénéficie d'un accompagnement financé à hauteur de 30 000 €.

Il est proposé de créer un poste d'attaché territorial à temps non complet (75 %) pour une durée d'un an.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer le poste,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les documents afférents.

4. QUESTIONS DIVERSES

5. INFORMATIONS DIVERSES

- Présentation du rapport d'activités 2024 de la CACPB
- Évolution des lignes de bus sur la commune

La séance est levée à 21h23.